



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Charges deductibles

Question écrite n° 38738

Texte de la question

M Maurice Adevah-Poeuf appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur l'inegalite de traitement fiscal qui frappe les licenciés preretraites au regard des cotisations de retraite complémentaire. Il s'avererait en effet que, pour les intéressés, ces cotisations ne soient pas deductibles du revenu imposable alors qu'elles le seraient pour tous les salariés en activité. Il lui demande donc, si tel est bien le cas, quelles dispositions il envisage de prendre avec son collègue, M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, pour corriger cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Adevah-Poeuf Maurice](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38738

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : économie, finances et privatisation.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1384